

REALITÉ URBAINE ET PLANIFICATION – CAS DU P.O.S. (HAMMAM DALAA) – M'SILA – ALGÉRIE

FELOUSSIA L.¹, KHALFALLAH B.¹

The purpose of this study is to better understand the incompatibility between the urban phenomenon in Algeria, and the physical and socio-economic city as "urban reality" through the case study of land use plan "L.U.P." said " Hammam Dalaa Road " to M'sila. We treat the context of the urban phenomenon locally, taking as an example the city of M'sila. The work will therefore, in terms of land use, its contents and the changes it undergoes during its application.

After a critical study on the plan of land entitled "Hammam Dala Road", by observation field, to better understand the urban phenomenon, and see the continuing evolution of urban space, we will make Comparison of the first urban project, as a graphic document, and (urban reality). We found that there are changes in use of land which creates a conflict with the recommendations of the "L.U.P.". This has lead to that, specialization areas have not been respected at the city of M'sila, and that the areas allocated to activities or habitat no longer play their role.

This article presents a first step in the land use plan, and then it will focus on the mismatch between the "L.U.P.", and the urban reality.

Keywords: *city, reality urban, land use plan "L.U.P.", sustainable urban development, M'sila.*

Introduction

La ville est un objet de recherche pluridisciplinaire. Actuellement, l'urbanisme s'oriente vers la recherche de mécanismes de lutte contre l'urbanisation anarchique et d'instruments d'urbanisme fiables, prenant en charge les besoins de la population. « Comme la croissance urbaine ne s'appréhende pas seulement à travers des chiffres de population, elle prend aussi la forme d'une croissance spatiale qui résulte du jeu combiné et multiplicatif de la croissance démographique et de l'augmentation de la consommation d'espace par individu » (Laborde, 1989). D'ailleurs certains chercheurs (Khoudja,1997, Dib, 2007, Meghfour, 2007 et Mazouz, 2013) affirment que « les villes algériennes ont connu et ne cessent pas de connaître une croissance urbaine accélérée ; cette croissance urbaine s'est effectuée dans une relative anarchie, traduite par l'échec dans la gestion de la ville, des transformations typologiques et morphologiques du cadre formel, par l'apparition de forme urbaine nouvelle

¹ Université de M'sila, Algerie, flehcen@yahoo.fr

et la prolifération de différents modes d'habitat (grand ensemble, cité résidentielle, lotissement spontané ou planifié, habitat précaire, bidonville...) ».

A ce sujet, nous noterons l'étude de Kateb (1989) sur les défaillances du plan d'urbanisme directeur « P.U.D », en tant qu'outil de gestion urbaine, celle de Brahimi (1994) sur les changeants et les invariants dans les outils de gestion urbaine en Algérie et enfin les travaux de Khoudja (1997) qui met l'accent sur la comparaison entre l'aspect théorique et l'aspect pratique du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme « P.D.A.U » en tant qu'outil de planification et de gestion urbaine. Il y a aussi l'étude de Hassani (2009) qui touche le phénomène de vieillissement de la vieille ville de Constantine, la présence des bidonvilles et le manque de terrains urbanisables. Enfin on mentionne l'étude de Bouadam (2010) qui traite le phénomène d'accumulation des projets, sur le blocage qui se manifeste devant chaque tentative de concrétisation des projets et sur les conséquences de cette absence de réalisation.

D'après ces études, il semble qu'à l'échelle nationale, au niveau régional ou municipal, il y a une incompatibilité entre ce qui était prévu dans le cadre des plans d'urbanisme PUD, PUP, ZHUN, PDAU et ce qui se passe réellement sur le terrain, en matière de prévisions (population – cadre bâti) tels que l'emploi et les équipements.

1. Présentation de la ville de M'sila

M'sila se trouve à 250 Km au Sud Est de la capitale (Alger), avec une position particulière sur deux axes routiers importants, la RN 45 (Bordj Bou-Arreridj – Boussaâda) et la RN40 (Rocade – Magra – Tiaret) ; elle forme aussi un carrefour pour les échanges d'une part, entre le Nord et le Sud (Littoral – hautes plaines – Wilaya du Sud) et d'autre part l'Est et l'Ouest du pays (*Fig. 1*).

La commune de M'sila est située au Nord-Ouest de la wilaya (*Fig. 2*), s'étend sur une superficie de 232 Km² et a une population estimée en 2008 à 151.719 habitants, soit une densité de 654 hab/Km² (ONS, 2008).

Elle est entourée par des espaces verts au Nord-Est et des terres agricoles à l'Est, au Sud et au Sud-Ouest. La ville de M'sila (chef lieu de Wilaya) est le seul pôle urbain existant au niveau du périmètre d'urbanisation de la commune de M'sila, structuré par deux axes d'importance régionale et nationale. Leur intersection forme le centre ville actuel, l'assiette territoriale étant dominée par une platitude générale, cernée au Sud et au Sud-Est et Sud-Ouest par les terres agricoles irriguées et irrigables et traversée par des cours d'eau de direction Nord-Sud dont les plus importants sont Oued M'sila et Oued Mouilha.

Le développement futur de ce centre dépend de plusieurs facteurs : la protection des terres agricoles ; la maîtrise de l'urbanisation spontanée ; la maîtrise des contraintes greffant le site (ligne électrique de transport, protection du site contre

les crues, la préservation des terres irriguées...) ; l'amélioration de la structure actuelle de la ville pour qu'elle fera face à l'ampleur actuelle et future de la ville.

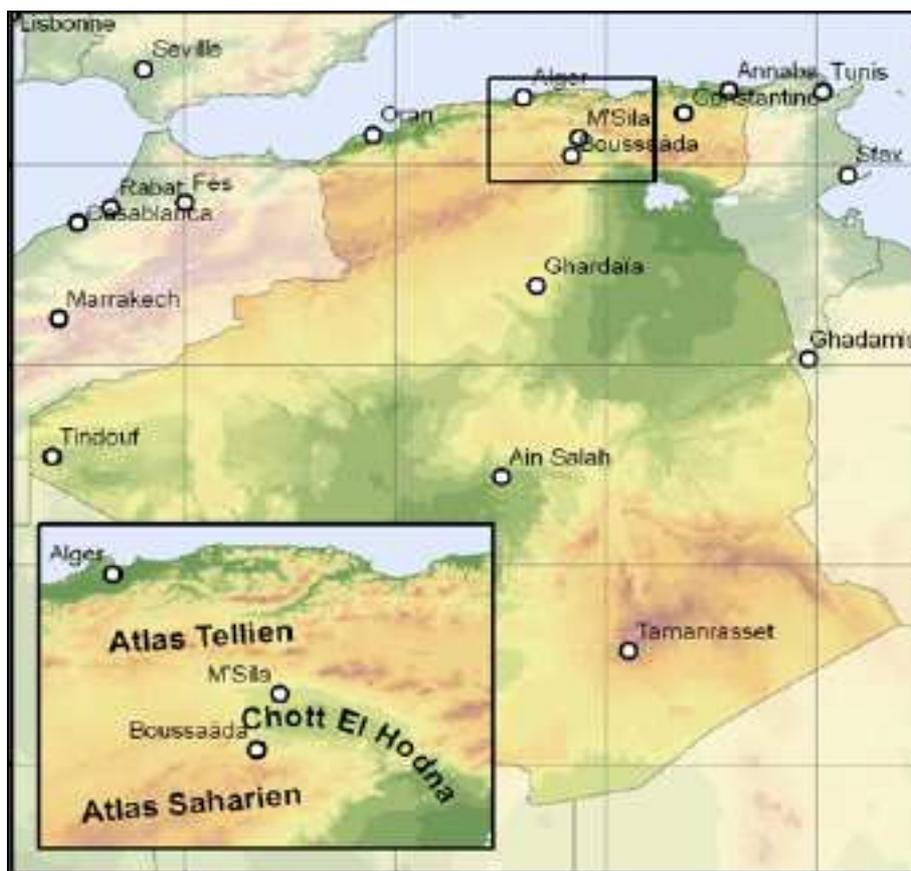


Fig. 1. Localisation de la ville de M'sila, à la bordure Sud de Chott El Hodna et à la bordure Nord de l'Atlas Saharien. Source : André OZER et autres, 2009

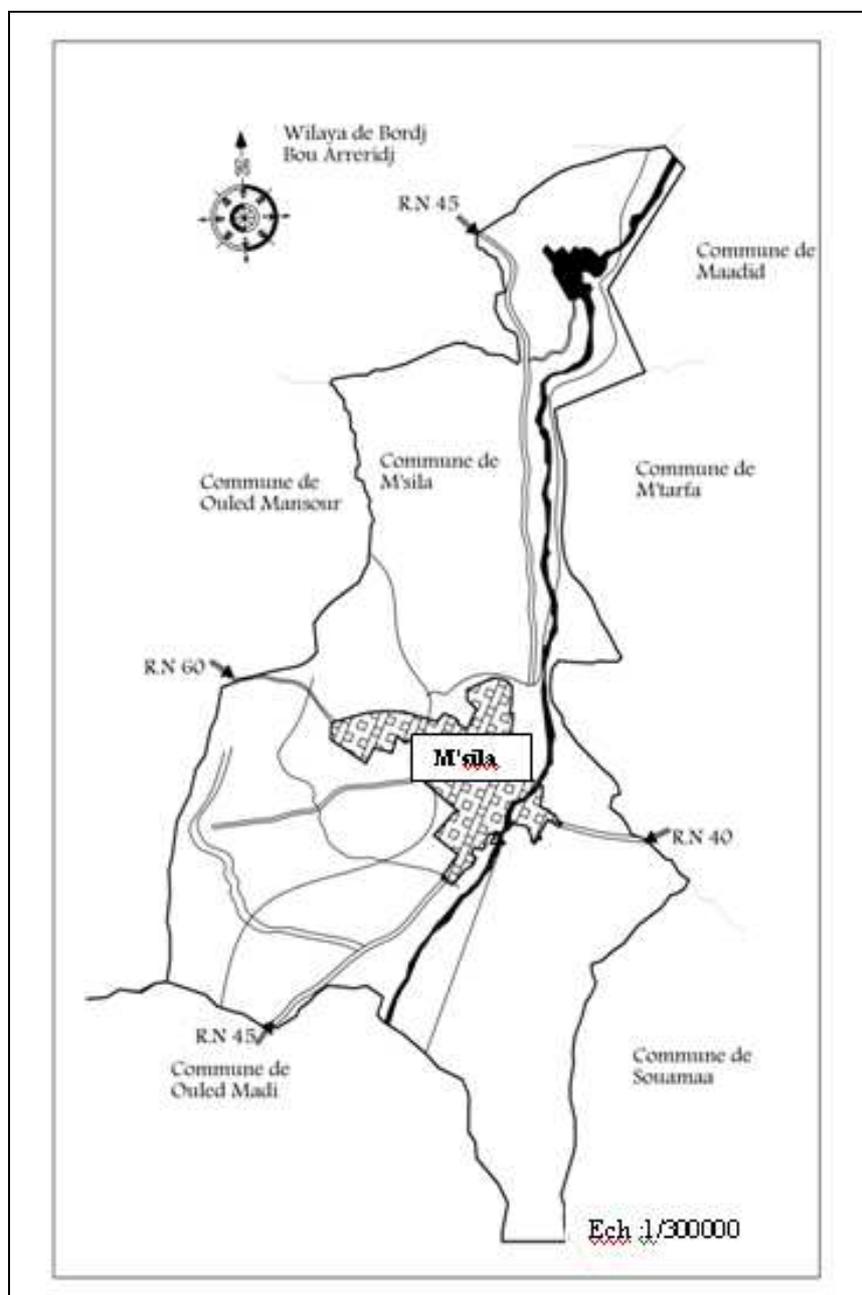


Fig. 2. Localisation de la Commune et de la ville de M'sila. Source :
URBA S'étif : PDAU de la ville de M'sila – rapport, 2005.

2. Présentation des outils de gestion urbaine

On entend par outil de gestion urbaine le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme (P.D.A.U.) et le plan d'occupation des sols (P.O.S.), qui constituent le projet urbain actuelle en Algérie. Les plans directeurs d'aménagement et d'urbanisme représentent une vision prospective de l'aménagement d'une commune à long terme (30 ans), tandis que les plans d'occupation des sols (P.O.S.) sont des plans de détail qui définissent les modalités opérationnelles d'aménagement et les règles et servitudes d'occupation du sol et de construction pour un territoire communal ou une partie de ce territoire, à moyen terme (de 5 à 10 ans) (Saidouni, 2000).

2.1. Le PDAU de la ville de M'sila : Un instrument de plus

Les outils de gestion urbaine sont élaborés afin de maîtriser la croissance urbaine anarchique et assurer un développement harmonieux et équilibré de la ville en reposant sur une utilisation rationnelle du foncier urbain et les potentialités de la ville. Or, dans le cas de la ville de M'sila, le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme parait uniquement comme un instrument de plus que les autorités ont été obligées d'élaborer afin de s'aligner avec la réglementation en vigueur (Loi n° 29/90).

Selon la loi citée ci-dessus, relative à l'aménagement et à l'urbanisme, et les décrets exécutifs n° 91/177 et 91/178 du 28 mai 1991, la ville de M'sila a connu l'élaboration du 1^{er} plan directeur d'aménagement et d'urbanisme (P.D.A.U.) en 1995, qui a donné naissance à sept (07) secteurs d'urbanisation (voir le plan n° 01).

Secteur I

Limité à sa partie supérieure par l'axe B.B.A. – Boussaâda, il s'étend sur une superficie de 317,3 hectares dont 100,6 hectares de résidence et 154 hectares d'espaces verts agricoles et vergers.

Secteur II

Limité à l'Est par le secteur I, il comprend la majorité des activités tertiaires et s'étend sur une superficie de 240 hectares.

Secteur III

La zone d'habitat urbaine nouvelle ZHUN 01 dispose d'une superficie de 172 hectares, dont 103 hectares de résidence et 12,25 hectares répartis entre espace vert public et espace libre.

Secteur IV

La zone d'habitat urbaine nouvelle ZHUN 02 constitue la deuxième demi-couronne du schéma semi-radio concentrique et s'étend sur une superficie de 168 hectares, dont 80 hectares de résidence et environ 30 hectares d'espace libre, de voirie et d'espace vert.

Secteur V

Limité à sa partie supérieure par le chemin de fer Ain Touta-Tiaret, il s'étend sur une surface de 323 hectares.

Secteur VI

Limité à sa partie inférieure par le chemin de fer, il s'étend sur une superficie de 270,75 hectares dont 47 hectares résidence.

Secteur VII

Situé au sud de la ville de part et d'autre de la RN 45, celui-ci s'étend sur une surface de 280 hectares de terres fertiles à caractère agricole.

Après avoir passé en revue les différents secteurs du P.D.A.U. de la ville de M'sila, il paraît que ceux-ci sont destinés surtout pour la création d'un pôle d'équilibre avec un taux d'équipements élevé (Fig. 3).

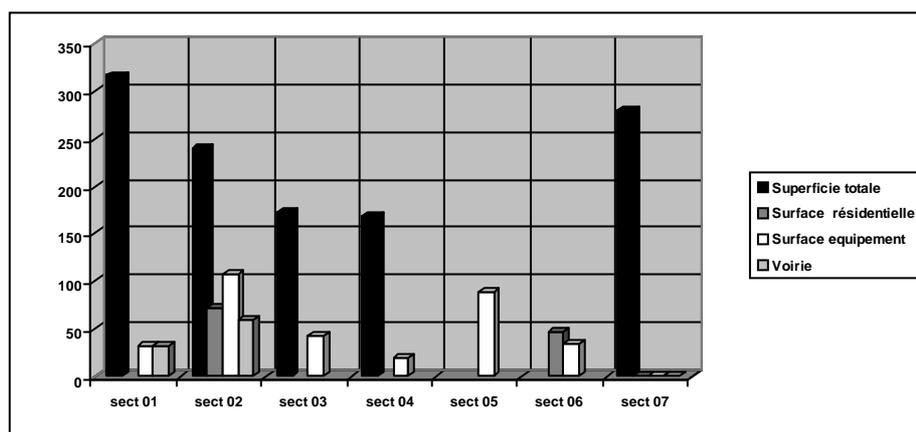
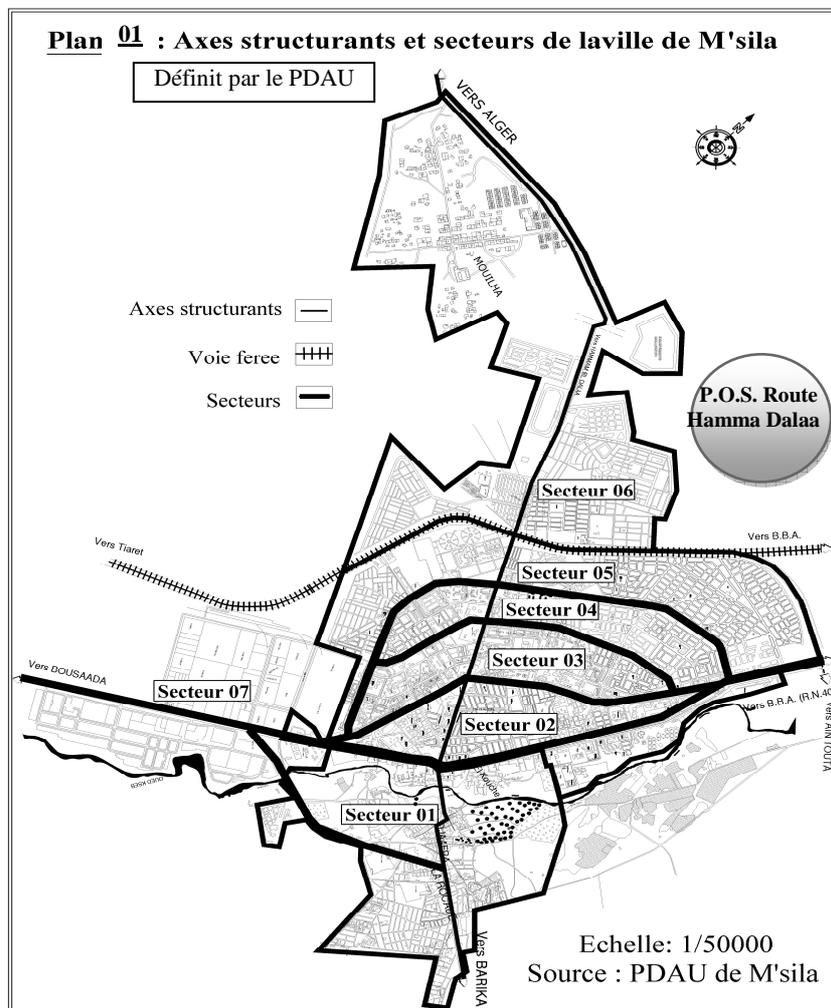


Fig. 3. Occupation des différents secteurs de la commune de M'sila. Source : Les auteurs selon un travail sur le terrain dans le cadre de la préparation du Doctorat, 2011

Le P.D.A.U. a divisé l'espace d'extension de la ville en plusieurs plans d'occupation du sol à court, moyen et long terme ; ainsi, celui-ci a défini deux types d'intervention (rénovation et restructuration) pour les P.O.S. des zones d'El Argoub, Djaafra, Larocade, El Kouche et le centre ville, ce qui montre que c'est un assemblage d'opérations urbaines classique sans aucune innovation. En plus, il paraît que le bureau d'étude chargé d'élaborer le P.D.A.U. prend le train en marche étant donné que la rénovation est en cours. Par la suite, nous allons faire une étude critique sur le plan d'occupation des sols (P.O.S.), route Hammam Dalaa.



2.2. Présentation du POS « Route Hammam Dalaa »

Parmi les dix plans d'occupation des sols que comporte le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme P.D.A.U. de la ville de M'sila, le plan d'occupation des sols P.O.S. (route Hammam Dalaa) se situe dans la partie Nord-Ouest de la ville, à coté du groupement secondaire (Mouilha) couvrant une superficie de 120 hectares. Il est limité au Nord par des terrains libres, au Sud par la RN60, à l'Est par le parc de la société (COSIDER) et à l'Ouest par la ligne électrique de haute tension (H.T.).

L'étude de programmation s'articule autour de trois points fondamentaux à savoir : le cadre bâti existant sur le terrain; le programme proposé par le P.D.A.U.; le programme proposé par le chargé d'étude et d'élaboration.

Le cadre bâti existant sur le terrain d'étude se caractérise par l'habitat collectif social (actuellement 600 logements) situé dans la partie Sud du P.O.S. et desservie par la RN60 et deux équipements : le centre de formation professionnelle (actuellement achevé), projet d'investissement (hôtel) et une maison construite et quelques fondations.

Concernant le plan d'occupation des sols P.O.S. (route Hammam Dalaa), le P.D.A.U. a recommandé d'urbaniser la totalité de la surface par l'habitat et les équipements sans détailler la nature des équipements et le type d'habitat. Celui-ci a recommandé, en plus, de concrétiser le projet de la voie d'évitement Ouest qui est en cours d'achèvement.

L'étude est basée aussi sur le point d'articulation qui est la voie d'évitement Ouest proposée par le (P.D.A.U.) qui assure la liaison entre la RN40 qui mène à la ville de Boussaâda dans la partie Sud-ouest et la RN45 qui mène à Bordj Bou-Arredj dans la partie Nord-Ouest et la RN60 qui mène à Alger.

L'étude élaborée par la direction d'urbanisme et de construction de la wilaya de M'sila a proposé deux variantes, mais après consultation, c'est la variante n° 02 qui a été retenue avec quelques modifications à savoir. La détermination des types et du nombre d'habitations comme suit : habitat individuel dont le nombre au lieu de 857 logements devient 490 ; habitat semi collectif dont le nombre au lieu de 738 logements devient 316 ; habitat collectif dont le nombre au lieu de 2210 logements devient 3022.

On note aussi qu'au niveau de chaque groupement d'habitat, il est recommandé d'intégrer des espaces verts et des aires de jeux ; les blocs d'habitat collectif et semi collectif qui seront accessibles par rapport aux voies secondaires et tertiaires, leurs rez-de-chaussée devront être aménagés par des locaux de commerce. Il est recommandé aussi, de programmer des ronds point pour faciliter la fluidité de la circulation.

3. Les changements dans le plan d'occupation des sols « route Hammam Dalaa »

Pour déceler les changements, nous avons mené une enquête terrain pour comparer le plan d'occupation des sols (POS) „Route Hammam Dalaa”, en tant que document graphique et la réalité urbaine. Dans ce sens, un travail de relevé a été fait pour constituer une base de données graphique, que nous avons comparée par la suite au plan élaboré à l'échelle 1/500.

La comparaison est faite entre ce qui existe sur terrain et la première affectation des sols faite par le bureau d'étude technique. Ce travail a montré à titre d'exemple que : des ilots ont été déformés entièrement ou partiellement ; des voiries ont été déviées ou supprimés ; des espaces verts ont été éliminés totalement ou partiellement.

En analysant de près les données, nous avons constaté une incompatibilité flagrante entre ce qui a été prévu dans le cadre du plan l'image réelle de cette partie de la ville. Ceci prouve que ces outils, ont subit des modifications lors de la concrétisation du projet. Parmi les cas constatés, on peut citer :

– a titre d'exemple, une surface foncière de 7226,15 m² destinée au logement social participatif (L.S.P.), surface totale 3,98 hectares, a été transformée en locaux commerciaux suite à une décision politique (programme du président de la république qui a été concrétisé au niveau de toutes les wilayas Algériennes) ; une surface foncière de 3082.50m² destinée à (L.S.P.) a été transformée à des espaces verts ; une surface foncière de 12984.39 m² affectée à (L.S.P.) a été transformée à un équipement à caractère social, dans la partie ouest de la ville, pour les jeunes non voyants ; une surface foncière de 3911.95 m² destinée à l'habitat social est transformée en logements de fonction pour la direction des forêts, suite à une décision de la wilaya (département) ; une surface foncière de 16506.96 m² destinée à (L.S.P.) a été transformée pour construire un lycée et pour parer aux carences dans ce domaine. Ceci montre qu'une décision politique peut entraver la concrétisation du plan d'occupation des sols et déformer ainsi l'image projetée.

Tableau 1

Exemple de changement de vocation des terrains destinés au LSP (m²)

Surface totale destinée au LSP (m ²)	Surface transformée en locaux pour commerce	Surface transformée en espaces verts	Surface transformée en équipements	Surface transformée dans un lycée
39800	7226,15	3082,50	12984,39	16506,96
100%	18,16%	7,75%	32,62%	41,47%

Source: établi par les chercheurs

En plus, nous avons constaté aussi qu'une surface foncière de 5944.16 m² destinée à l'habitat social (H.S) est transformée dans un groupement scolaire, ce qui marque que la grille d'équipement n'a pas été respecté, une surface foncière de 4911.16 m² destinée pour des espaces verts est transformé à des logements de fonction (pour les militaires). Cette action prouve que les groupes de pression peuvent participer à l'arrêt de l'application des outils de gestion et de planification de l'espace urbain.

Nous tenons à ajouter qu'une surface foncière de 6302,44 m² destinée pour des espaces verts est transformée à l'habitat social (H.S) et une surface foncière de 128065,84m² (12,8 ha) destinée à l'habitat individuel (H.I) est transformée au logement social participatif (L.S.P.). En même temps, une surface foncière de 53227,39 m² destinée aux équipements tels que centre administratif et commercial, crèche, école primaire, école moyenne, centre de protection civile etc. est transformée en centre d'intervention de police, ce changement de vocation, comme l'indique le *Tableau 1*, nous permettant de dire que les groupes de pression (force et commandement) jouent un très grand rôle dans l'inapplication des instruments de gestion et de planification urbaine tel que les plans d'occupation des sols « P.O.S. ».

Tableau 2

Surfaces et taux de changement de vocation

Désignation	Surface (ha)	Taux de changement de vocation %
Logement Social Participatif	3,98	16,43
Habitat social	0,99	04,09
Espace vert	1,12	04,62
Equipement	5,32	21,97
Habitat Individuel	12,81	52,89
Total	24,22	100%

Source: établi par les chercheurs

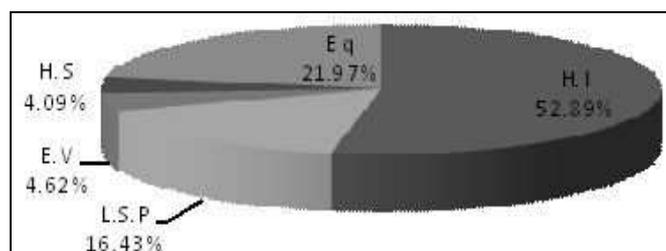


Fig. 5. Principales composantes urbaines de la surface réalisée incompatible (SRI)

Eq	Equipement
HS	Habitat social
EV	Espace vert
LSP	Logement Social Participatif

D'après le *Tableau 2* et la *Fig. 5*, nous remarquons que l'habitat individuel représente la composante urbaine la plus touchée par l'incompatibilité entre ce qui a été prévu dans le cadre des plans (la théorie) et ce qui a été concrétisé sur le terrain (la réalité urbaine), avec un pourcentage de (52,89% qui correspond à l'habitat individuel après le changement de vocation) de la surface réalisée incompatible (S.R.I.).

Ce pourcentage indique aussi que l'habitat individuel projeté sur le plan n'est pas réalisé dans sa totalité (le pourcentage de réalisation est de 0%). La composante urbaine caractérisée par l'équipement est classée en deuxième position, avec un pourcentage d'incompatibilité de (21,97%). L'L.S.P. prend la troisième position avec 16,43%, puis la composante d'espace vert et, en dernier lieu, l'habitat social avec un pourcentage de 4,09%.

Le diagramme suivant représente la composante urbaine la plus touchée par le phénomène d'incompatibilité, entre le plan en tant que document graphique et la réalité urbaine.

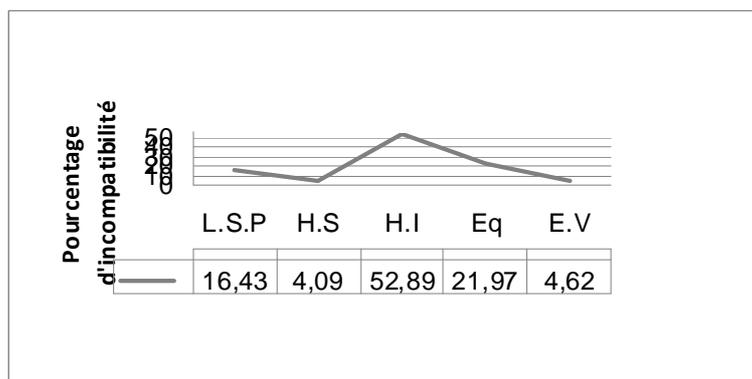


Fig. 6. Incompatibilité entre le document graphique et la réalité urbaine

En plus des changements de vocation, nous avons constaté que le mode et le taux de réalisation montrent qu'il y a une réticence dans la caractérisation du projet qui apparaît dans le tableau suivant (*Tableau 3*).

Pour la 1^{ère} et la 3^{ème} catégorie, on compare ce qui a été réalisé avec la surface qui existe dans le document. Pour la 2^{ème} catégorie, on contrôle sur le terrain si on a touché à l'existant et quel est le pourcentage. La S.R.C est la surface réalisée compatible, projetée sur le plan et réalisée sur terrain, la S.R.E. est la surface réalisée existante, avant la projection, la S.R.I. est la surface réalisée incompatible avec le P.O.S., la S.N.R. est la surface non réalisée, projetée sur le plan mais non réalisée sur le terrain et la S.T. est la surface totale du P.O.S.

Tableau 3

Surface et taux de réalisation

Désignation	Surface (ha)	Taux (%)
surface réalisée compatible (S.R.C.)	47,05	39,21
surface réalisée existante (S.R.E.)	06,36	05,30
surface réalisée incompatible (S.R.I.)	22,77	18,98
surface non réalisée (S.N.R.)	43,82	36,51
surface totale (S.T.)	120	100

Source: établi par les chercheurs sur la base du travail sur le terrain

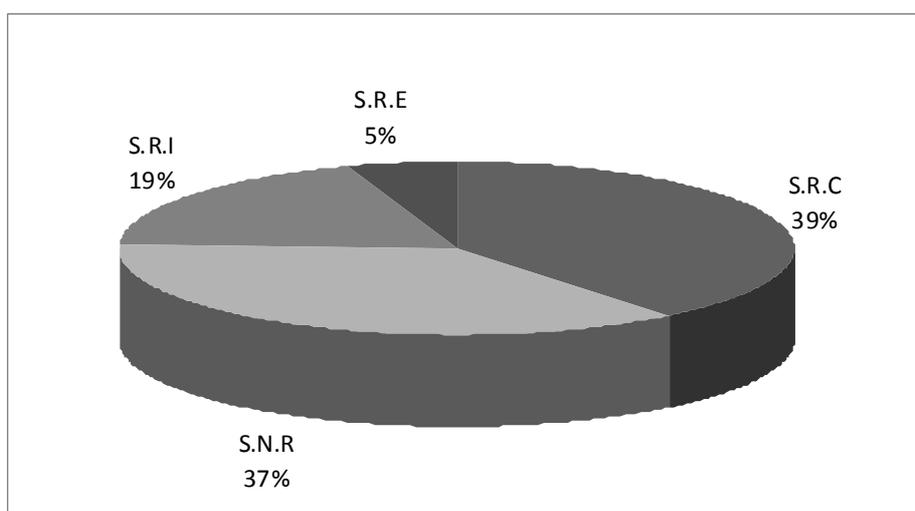


Fig. 7. Surface et taux de réalisation : S.R.I : surface réalisée incompatible ; S.R.E : surface réalisée existante ; S.R.C : surface réalisée compatible ; S.N.R : surface non réalisée

D'après le *Tableau 3* et la *Fig. 2*, nous constatons qu'un pourcentage de 36,51% représente la surface non réalisée, malgré l'horizon d'urbanisation de ce P.O.S. qui est le moyen terme (2005-2010), témoignant de la défaillance du projet. La surface concrètement réalisée représente 63,49% de la surface totale, dont 18,98% est une surface réalisée incompatible avec les directives du plan d'occupation des sols et 5,30% représente la surface réalisée avant même son élaboration.

Conclusion

L'analyse critique effectuée sur le (P.O.S.) de Hammam Dalaa dans la ville de M'sila nous a permis de ressortir quelques résultats, à plusieurs niveaux, qui peuvent être structurés comme il suit.

– Au niveau des normes réglementaires

La superficie du (P.O.S.) établi est de 120 hectares, dont 76,18 hectares consacrés au cadre bâti, 12,19 hectares à la voirie et 3,21 hectares aux espaces verts. Cette dernière représente uniquement 2,51% de la surface totale du P.O.S., ce qui est loin de répondre aux normes réglementaires, en matière d'espace vert. La voirie représente 10,16% de la surface totale, ce qui représente un taux nettement inférieur à la norme réglementaire située entre 15% à 20% (grille de la CADAT).

– Au niveau de la concrétisation du P.O.S. sur terrain

La concrétisation du Plan d'occupation des Sols (P.O.S.) sur le terrain est le facteur fondamental qui peut mesurer la compatibilité des plans d'urbanisme avec la réalité urbaine et par conséquent leur efficacité.

Concernant le (P.O.S.) appelé « route Hammam Dalaa », la concrétisation du projet n'était que partielle, puisque la surface non réalisée est estimée à 43,82 hectares. Cette dernière représente 36,51% de la superficie totale du (P.O.S.), la surface réalisée compatible représente 39,21% de la superficie totale et la surface réalisée incompatible représente 18,98% avec une surface de 22,77 hectares.

Au niveau de la surface réalisée incompatible, on assiste à des changements de vocation des terrains ou la composante urbaine la plus touchée par ces changements de vocation est la composante de l'habitat individuel, avec 52,89% de la surface réalisée incompatible. La composante urbaine caractérisée par l'équipement est classée en deuxième position avec un taux d'incompatibilité de 21,97% et, en dernier lieu, la composante urbaine caractérisée par l'habitat social avec un taux de 4,09%.

BIBLIOGRAPHIE

- Ali Khoudja, N. (1997), *Le plan directeur d'urbanisme système de planification et de gestion urbaine en Algérie*, Magister, EPAU, Alger.
- Auzelle, R. (1947), *Encyclopédie de l'urbanisme*, Vincent-Fréal, Paris.
- Bachofen, C. (1989), "Pour le projet urbain – Recueil de textes – Fascicule n° 2", *Processus du projet urbain*, Ecole d'architecture de Strasbourg, France.
- Bailly, A. (1977), *Perception de l'espace urbain*, Ed. C.R.U., Paris.
- Bouadam-Ghiat, R. (2010), „Le centre ville de Constantine projets accumulés et contraintes de réalisation”, *Revue Science et Technologie*, no 31, Université de Constantine, Algérie.
- Brahimi, F. Z. (1994), *L'habitat spontané Du milieu rural Algérien et rapport aux plans d'urbanisme cas de la région Algéroise*, Magister, EPAU, Alger.
- Castex, J. et autres. (1980), *Formes urbaines de l'ilot à la barre*, Ed. Dunod, Paris.
- Compagnac, E. (1992), *Sous la direction de Les Grands Groupes de la construction : de nouveaux acteurs urbains ?*, L'Harmattan, Paris.
- Décret exécutif n° 177/91 du 28/05/1991, relatif à l'aménagement et à l'urbanisme*, Alger.
- Décret exécutif n° 178/91 du 28/05/1991, relatif à l'aménagement et à l'urbanisme*, Alger.

- Despois, J. (1953), *Le Hodna*, Ed. PUF, Paris.
- Dib, B. (2007), „L'urbanisme horizontal dans la ville Algérienne-vision sur le logement individuel contemporain”, *Révue: Courrier du savoir*, no 8, Université de Biskra, Algérie.
- Feloussia, L. (2001), *Le plan d'occupation des sols entre aspect physique (cadre bâti) et socio-économique – Cas de la ville de M'sila*, Magister, Université de M'sila, Algérie.
- Hassini, I. (2009), „Processus de métropolisation et étalement urbain, quels conséquences sur la ville de Constantine”, *Revue Science et Technologie D*, no 29, Université de Constantine, Algérie.
- Kateb, M. (1989), *Dynamique urbaine et instruments d'urbanisme*, Magister, EPAU, Alger.
- Khalfallah, B. (2001), „Approche de maîtrise et d'intégration des tissus urbains spontanés – Cas de M'sila”, *Doctorat D'État*, Université de Sétif, Algérie.
- Krier, R. (1980), *L'espace de la ville*, Ed. Archives d'Architecture Moderne, Bruxelles.
- Laborde, P. (1989), *Les espaces urbains dans le monde*, Edition Nathan, Paris
- „L'aménagement du territoire et la colonie”, *Dossiers des séminaires techniques, territoires et sociétés*, no 4, avril 1988, D.R.I./M.E.L.
- Loi no 29/90 du 30/12/1990, relative à l'aménagement et à l'urbanisme*, Alger.
- Mazouz, S. (2013), „Fabrique de la ville en Algérie et pérennisation d'un model – Le cas de la nouvelle ville Ali Mendjeli à Constantine”, *Révue: Courrier du savoir*, no 15, Université de Biskra, Algérie.
- Meghfour-Kacemi, M. (2007), „Intégration de spécificités du littoral dans les documents d'urbanisme”, *Révue: Courrier du savoir*, no 8, Université de Biskra, Algérie.
- Mili, M. (2002), *Espace vert entre enjeux et nécessité*, Magister, Université de M'sila, Algérie.
- Ministère de l'équipement et de l'aménagement du territoire, demain l'Algérie (l'état du territoire, la reconquête du territoire), *Les dossiers de l'aménagement du territoire*, Ed. O.P.U., Alger.
- Ozer, A. (2009), „Boussaâda-une ville touristique confrontée au développement urbain”, *Apports de la télédétection, Journées d'Animation Scientifique (JAS09)*, de l'AUF, Alger.
- Saidouni, M. (2000), *Elément d'introduction à l'urbanisme*, Ed. Casbah, Alger.
- Urba, Batna. (2003), „Plan d'occupation des sols”, *Route Hammam Dalaa*, Commune de M'sila, Algérie.
- Urba Setif, (2008), *Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme de la commune de M'sila*, Algérie.